

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-222 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
58-60 rue Gaston Lem
Pour poser des volets à l'aide d'un échafaudage
et permettre le stationnement de véhicules de chantier

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

POUGNAND SCOP SA
65 ROUTE DE VITRÉ
79370 CELLE SUR BELLE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour poser des volets à l'aide d'un échafaudage et permettre le stationnement de véhicules de chantier, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 58-60 rue Gaston Lem.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 11 mai 2026 à 08h00 au mercredi 13 mai 2026 à 18h00 et le lundi 18 mai 2026 de 8h00 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 58-60 rue Gaston Lem, au droit du chantier, pour poser des volets à l'aide d'un échafaudage et permettre le stationnement de véhicules de chantier, par l'entreprise « POUGNAND SCOP SA ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « POUGNAND SCOP SA ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- POUGNAND SCOP SA.

Fait à La Flotte, le 27 avril 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

